Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_23_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient_____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. SUPLY à M. DU CHOUCHET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-23 • Cession de parcelles communales sises rue des Thoniers

La ville est propriétaire de deux lots à bâtir situés rue des Thoniers à Larmor-Plage. Après mise en vente de ces deux lots, le conseil municipal, lors de sa séance du 2 juillet 2025, avait accordé la vente du lot A, constitué des parcelles AE n°1419, 1420 et 1423, d'une superficie de 476 m² (cf. plan en annexe) à un couple qui s'était porté acquéreur.
Ces derniers se sont finalement rétractés de la vente de ce bien.

Le lot à bâtir a été remis en vente et une nouvelle offre a été adressée pour l'acquisition de ce bien par un couple en date du 22 octobre dernier.

Conformément à l'avis du Domaine, le prix de vente est fixé à 600€/m², soit un montant de 285 600€.

Considérant le désistement des acquéreurs pour lesquels une délibération du 2 juillet 2025 autorisait la cession de ces parcelles sises rue des thoniers,
Vu l'avis du Domaine n°20646931 en date du 07 janvier 2025,
Vu le courriel de proposition d'acquisition des nouveaux acquéreurs en date du 18 octobre 2025,
Vu le plan géomètre établi en date du 06 mai 2025,
Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, mobilités et développement durable du 24 novembre 2025,
Vu l'avis du bureau municipal en date du 2 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_23_17122025-DE

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ABROGER** la délibération du 2 juillet 2025 permettant la cession des parcelles AE 1419, 1420 et 1423 sises des Thoniers,
- **D'AUTORISER** la cession de ces parcelles, aux nouveaux acquéreurs, pour la somme de 285 600€,
- **DE CHARGER** Maître BRETON d'élaborer l'acte notarié à intervenir,
- **DE PRECISER** que les frais d'acte et d'agence sont intégralement à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant, à signer tous documents et actes relatifs à cette cession.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE
Patrice VALTON

